

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération D1 N° 23-046
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. M. Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2023

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.



2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération D1 N° 23-046
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le Maire propose à l'Assemblée :

✓ **LA CREATION DES EMPLOIS SUIVANTS :**

Filière Administrative :

- **4 emplois d'adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet suite à deux avancements de grade, un changement de filière et un recrutement externe**

Filière Technique :

- **1 emploi d'agent de Maitrise Principal (Catégorie C) à temps complet suite à un avancement de grade**
- **2 emplois d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe (Catégorie C) à temps complet suite à deux avancements de grade**

Filière Sécurité :

- **1 emploi de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe (Catégorie B) à temps complet suite à un avancement de grade**

Filière Sociale :

- **3 emplois d'ATSEM principaux 2^{ème} classe (Catégorie C) à temps complet suite aux recrutements de trois agents non titulaires en remplacement d'un agent titulaire qui est parti en retraite et deux agents titulaires qui ont bénéficié d'une mobilité interne**

Filière Animation :

- **1 emploi d'animateur (Catégorie B) à temps complet suite à un recrutement externe**
- **3 emplois d'animateurs principaux 1^{ère} classe (Catégorie C) à temps complet suite à trois avancements de grade**

Filière Culturelle :

- **1 emploi d'adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe (Catégorie C) à temps complet suite à un avancement de grade**

✓ **LA SUPPRESSION DE L'EMPLOI SUIVANT :**

Filière Sécurité :

- **1 emploi de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe (Catégorie B) à temps complet suite à un avancement au grade supérieur**

2023/
 Commune d'Épône
 Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération D1 N° 23-046
 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

✓ LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS TEL QUE PRESENTE CI-DESSOUS :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL 2023 APRES AVANCEMENT DE GRADE

FILIERES, CADRES D'EMPLOI ET GRADES DES TITULAIRES	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE		31	22	9
EMPLOI FONCTIONNEL				
Collaborateur de Cabinet	A	1	1	0
Directeur Général des Services - 10 000 hab	A	1	1	0
Cadre d'emploi des Attachés				
Attaché Principal	A	1	0	1
Attaché	A	4	3	1
Cadre d'emploi des Rédacteurs				
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs				
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	8	8	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	5	3	2
Adjoint Administratif	C	6	4	2
FILIERE TECHNIQUE		45	28	17
Cadre d'emploi des Ingénieurs				
Ingénieur principal	A	1	1	0
Cadre d'emploi des Techniciens				
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0
Technicien	B	2	0	2
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	0
Agent de Maîtrise	C	9	5	4
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques				
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	5	5	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	10	8	2
Adjoint Technique	C	13	6	7
FILIERE SECURITE		3	3	0
Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale				
Chef de Service Principal de 1ère classe de Police Municipale	B	1	1	0
Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale				
Brigadier Chef Principal	C	0	0	0

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération D1 N° 23-046
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Gardien-Brigadier	C	2	2	0
FILIERE SOCIALE		5	0	5
Cadre d'emploi des ATSEM				
ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	0	1
ATSEM Principal de 2ème classe	C	4	0	4
Cadre d'emploi des ASE				
Assistant Socio-éducatif 2ème classe	A	1	0	1
FILIERE SPORTIVE		2	0	2
Cadre d'emploi des Educateurs des APS				
Educateur des APS	B	2	0	2
FILIERE ANIMATION		31	13	18
Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation				
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	0	1
Animateur	B	3	1	2
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	4	4	0
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	6	2	4
Adjoint d'animation	C	18	6	12
FILIERE CULTURELLE		5	2	3
Cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine				
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	2	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	2	0	2
Cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique				
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	B	1	1	0
TOTAL POSTES POURVUS TITULAIRES		122	68	54
NON TITULAIRES				
Grades	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pourvoir
Attaché	A	1	1	0
Animateur	B	2	2	0
Adjoint Administratif	C	2	2	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine ppl 2e cl	C	1	1	0
Adjoint Technique	C	7	7	0
Adjoint d'Animation	C	8	8	0
Atsem ppl 2e cl	C	4	4	0
Educateur des APS	B	2	0	2
Assistant Socio-éducatif	A	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	B	19	19	0
Assistant d'enseignement artistique Principal 2e classe	B	1	0	0
TOTAL POSTES POURVUS NON TITULAIRES		50	45	3

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération D1 N° 23-046
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

	CONTRAT DE DROIT PRIVE			
Contrat d'apprentissage		6	3	3
Contrat PEC		6	2	4

	AUTRES POSTES			
clsh-Accueil périscolaire-temps du midi/TNC			5	
Jobs d'été		1	1	
Indemnités accessoires Centre Culturel		3	3	
Indemnités accessoires Enseignants études surveillées		7	7	

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Générales, Ressources Humaines, Sécurité consultée le 12 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Générales, Ressources Humaines, Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 voix Pour),

1- **DECIDE D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023.

2- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de l'exercice en cours, Chapitre 012.

3 - **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le 30/06/2023
Et publié/affiché le 30/06/2023

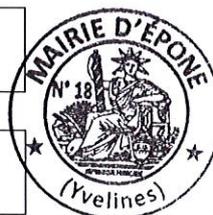


Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental des Yvelines
Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE
Secrétaire de séance

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance



Tainmont

[Signature]